

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **du Lundi 25 Juillet 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le Lundi 25 juillet 2022 à 20h à la Mairie de CHATEAU LA VALLIERE sous la Présidence de M. GAUTHIER Jean Claude, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. GAUTHIER Jean Claude, Mme HABERT Roberte, M. GIRARD Etienne, Mme GAUTHIER Nathalie, M. HUGUET Raphaël, M. RAVINET Thierry, Mme RAIMBEAULT Sandrine, Mme FERET Marie-Laure, Mme DE MASCAREL Caroline (en visio-conférence), Mme DEPOIX Patricia, M. DELAUNAY Emmanuel.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR** :

M. MERCHIER Gérard, qui a donné pouvoir à Mme HABERT Roberte,  
M. DARONDEAU Valéry, qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY Emmanuel,  
M. CHAPIN Bernard qui a donné pouvoir à M. GIRARD Etienne,  
Mme WECLEWICZ Catherine qui a donné pouvoir à Mme DEPOIX Patricia.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : /

**ETAIENT ABSENTS** :

Mme BARRIER Isabelle, M. LEVERT Benoit, Mme METAYER Nicole, Mme HELIERE Sophie.

M. RAVINET Thierry a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **- MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE DOUCE « RUE DES AUMONERIES - RUE DE LA VALLERIE »**

**N° 2022-047**

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 juillet 2022 pour l'ouverture des plis.

La CAO du 19 juillet 2022 a analysé les offres.

2 entreprises ont fait une offre. Il s'agit de :

- La Société Colas pour un montant de 248 196,80 € HT,
- la Société Luc Durand pour un montant de 289 180,70 € HT pour la base et de 295 784,70 € HT avec la variante enrobé de couleur.

Le Maire rappelle que la note globale se décompose en 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix et présente l'analyse des offres :

<b>Offres</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>Montant des prestations</b>	<b>Total Notation</b>
COLAS	60.00	40.00	100.00
DURAND	60.00	34.33	94.33

La Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir la Société Colas pour un montant de 248 196,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres et décide de retenir la Société COLAS pour un montant de 248 196,80 € HT,
- autorise le Maire à signer le marché et toutes pièces relatives à cette opération.

- **FINANCES :**

**\* SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2022 POUR LE COMITE DES FETES ET L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

**N° 2022-048**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte d'attribuer deux subventions exceptionnelles :

- de 1 374 €, au Comité des Fêtes, en remboursement de frais pour l'organisation de la fête de la Saint Jean,
- de 400 € à l'amicale des Sapeurs-pompiers, pour l'exposition de miniatures et de véhicules des 27 et 28 août et la brocante du 28 août.

**\* VIREMENTS DE CREDITS**

**SANS OBJET**

- **PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE :**

- **Dossier Sécheresse 2020 :** Le Maire informe que le Tribunal Administratif d'Orléans a rendu sa décision le 13 juillet 2022 et a estimé que notre requête devait être rejetée. Le Tribunal Administratif a jugé que la commission s'était prononcée au vu d'un rapport de Météo France établi pour l'année 2020 qui inclut bien le territoire de notre commune dans son étude, que son avis est détaillé et que les éléments du dossier ne permettent pas de considérer que la commission n'a pas statué en connaissance de cause.

Notre avocat pense que, pour obtenir gain de cause sur le fond, il faudrait une modification de la loi et des critères permettant de caractériser l'état de sécheresse. Des projets de loi sont en cours mais, pour l'instant, aucune loi n'a été votée. Par ailleurs, il conviendrait que la référence ne soit plus Météo France mais des experts judiciaires indépendants chargés d'examiner les conditions météorologiques. Il émet des réserves sur l'opportunité d'un appel devant la Cour Administrative d'Appel de VERSAILLES, en l'état des textes législatifs applicables.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Périodes de fortes chaleurs :** Le Maire rappelle à tous de ne pas hésiter à se faire connaître auprès de la mairie, en cas de difficultés par rapport aux fortes chaleurs, pour être contactés ou pour obtenir de l'aide.

- **Cantine scolaire :** Mme GAUTHIER remercie Mme HABERT, M. RAVINET, Mme FERET ainsi que Mme LAURENT (employée municipale) qui ont apporté leur aide lors des absences du personnel de la cantine pour cause de COVID.

- **Incivilités :** Le Maire informe que, depuis plusieurs semaines, les incivilités se multiplient sur le territoire communal : dégradations sur les bâtiments communaux, vols de fleurs dans les jardinières. Des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie. Une discussion s'engage entre élus sur la nécessité d'installer des caméras de surveillance... Le Maire va prendre contact avec un expert de la Gendarmerie qui va nous guider... Le Maire souligne aussi l'augmentation des conflits de voisinage !

- **Cyclo-rail :** Mme DEPOIX fait part de la situation du Cyclo-rail qui voit son parcours amputé de plusieurs kilomètres, suite à un arrêté pris par le Maire de Lublé,. Le Maire confirme qu'il n'y a pas eu de concertation entre maires avant la prise de cet arrêté qui limite de fait l'activité de cette association.

**- La Caravane Sportive les 21, 22 et 23 juillet :** le Maire remercie le Comité des Fêtes pour son aide et donne lecture d'un courrier du Comité des Fêtes remerciant la commune. Il remercie toute l'équipe du Conseil Département, le Comité Olympique Départemental, Mmes FERET, GAUTHIER, RAIMBEAULT, Mm MERCHIER, GIRARD, RAVINET, ainsi que l'équipe des services techniques, en effet, grâce à l'implication de tous cette manifestation s'est très bien déroulée.

**- Théâtre de l'Ante :** Représentation théâtrale le mercredi 3 août à 21h30 dans le parc de la Mairie.

**- Marché nocturne et feu d'artifice du 13 août :** Cette manifestation se déroulera sur la digue du lac. Le feu d'artifice sera tiré sous réserves bien-sûr des autorisations préfectorales. Marché gourmand, artisanat d'arts, chanteur, musiciens...

**- Expositions et brocante des 27 et 28 août organisées par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers :** Expositions de miniatures et de véhicules les 27 et 28 août, brocante le 28 août, autour du gymnase.

**- Théâtre à Vaujours :** le 28 août dans le cadre de « Nouvelles Renaissance(s) en Centre-Val de Loire 2022 », pic-nic à 12h30, Théâtre Pinocchio à 15h30 dans les ruines du château de Vaujours, entrée gratuite.

**- Forum des Associations :** Il aura lieu le dimanche 4 septembre au gymnase.

**- Journées du Patrimoine :** le 18 septembre à Vaujours. Le Maire rappelle aussi que tous les 4<sup>èmes</sup> dimanches du mois, regroupement de voitures anciennes dans les ruines du Château de Vaujours.

**- Réunion d'information sur l'arrivée de la Fibre :** Cette réunion ouverte à tous aura lieu le 19 septembre à 18h à la salle des Fêtes.

**- Prochain Conseil Municipal :** Lundi 26 septembre 2022 à 20h (sous réserve).

Le Maire,  
Jean Claude GAUTHIER